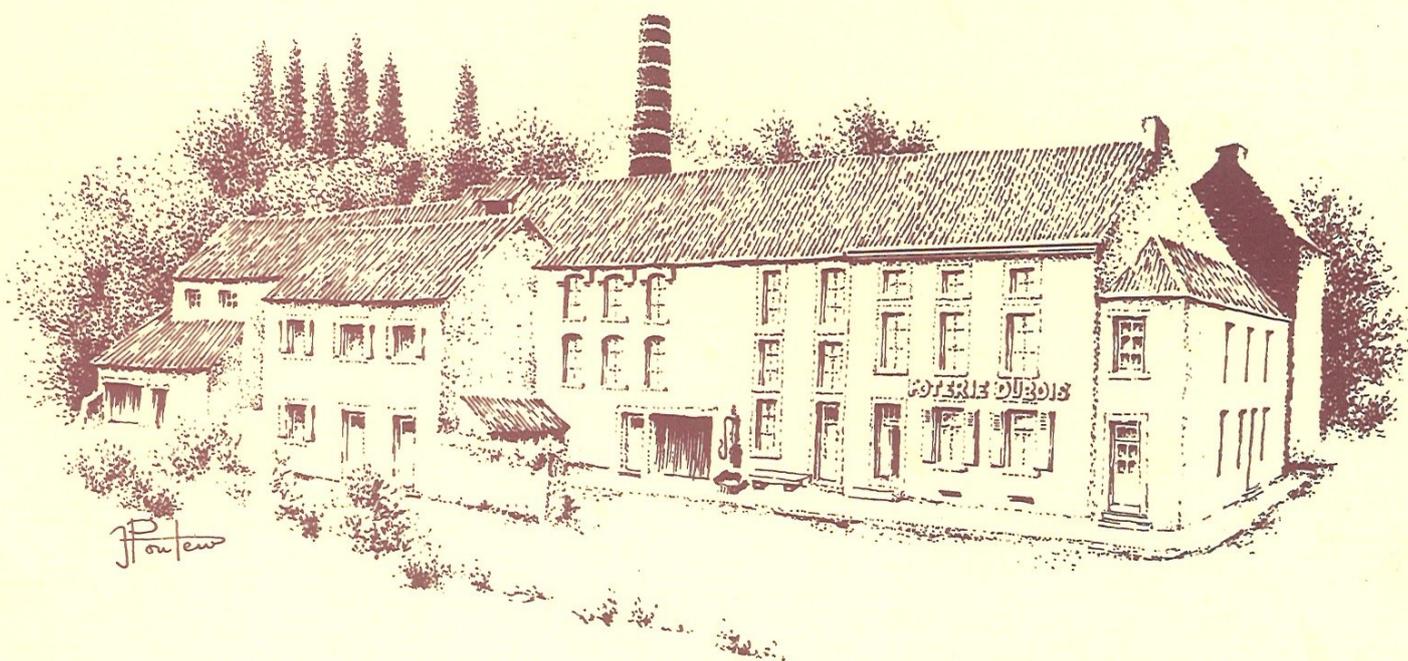


# DE GEORGES CRAME A BERNARD DUBOIS

Les 400 ans d'une famille de potiers de Bouffioulx



Marcel NIHOUL

DE GEORGES CRAME  
A BERNARD DUBOIS

Les 400 ans d'une famille de potiers de Bouffioux

par Marcel NIHOUL

président de la Société d'Histoire  
"Le Vieux Châtelet"  
(avril 1993)

## AVANT-PROPOS

---

*Célébrer un anniversaire est toujours une fête. Commémorer un jubilé de 400 ans est un événement qui mérite d'être marqué d'une pierre blanche : telle est l'intention de l'auteur de cette plaquette qui atteint et dépasse de loin l'intérêt d'une famille.*

*Entrant dans l'esprit de ce souvenir, Marcel NIHOUL, passionné du patrimoine du "Vieux Châtelet", nous découvre une nouvelle fois le plus caractéristique et le plus vieil artisanat de la région : la poterie. L'on ne sait ce dont il faut le féliciter : la patiente collecte de documents ou l'art de les agencer pour leur donner vie. Comme l'auteur, on le sait, manie heureusement le don de l'écoute et de l'écriture, il nous raconte avec compétence et minutie l'évolution historique de ce métier à Châtelet, les usages de la corporation, les prérogatives de ses membres et leurs exigences de qualité. A ce titre, il faut le remercier d'apporter une nouvelle pierre à la conservation de la "Mémoire" de la poterie.*

*Mais dans ce cadre général, Marcel NIHOUL retrace patiemment la longue histoire d'une famille : la "saga" des CRAME-DUBOIS qui, fidèles à Bouffioulx depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, travaillant à la roue et au four, ont fait surgir de leurs mains habiles tant d'objets familiers, humbles ustensiles de nos foyers d'hier ou pièces décoratives de nos salons bourgeois. Les CRAME-DUBOIS n'ont jamais cessé d'assurer au grès cérame les lettres de noblesse qui l'ont fait figurer au patrimoine artistique contemporain de nos provinces wallonnes, tradition dignement maintenue par ses actuels représentants.*

*Que de surplus, l'on ait eu jadis son enfance baignée dans l'âcre senteur de l'argile, les lourdes fumées des fours ou la magie créatrice des mains du tourneur et que les hasards de la vie aient mis hier en relation de culture et d'amitié un amateur d'art et un futur créateur de beauté, est une heureuse occasion de se réjouir pour le "Vieux Châtelet" d'une nouvelle contribution à l'histoire du terroir et de souhaiter long et fécond avenir à un ami ancien, disciple de la terre et de l'esprit.*

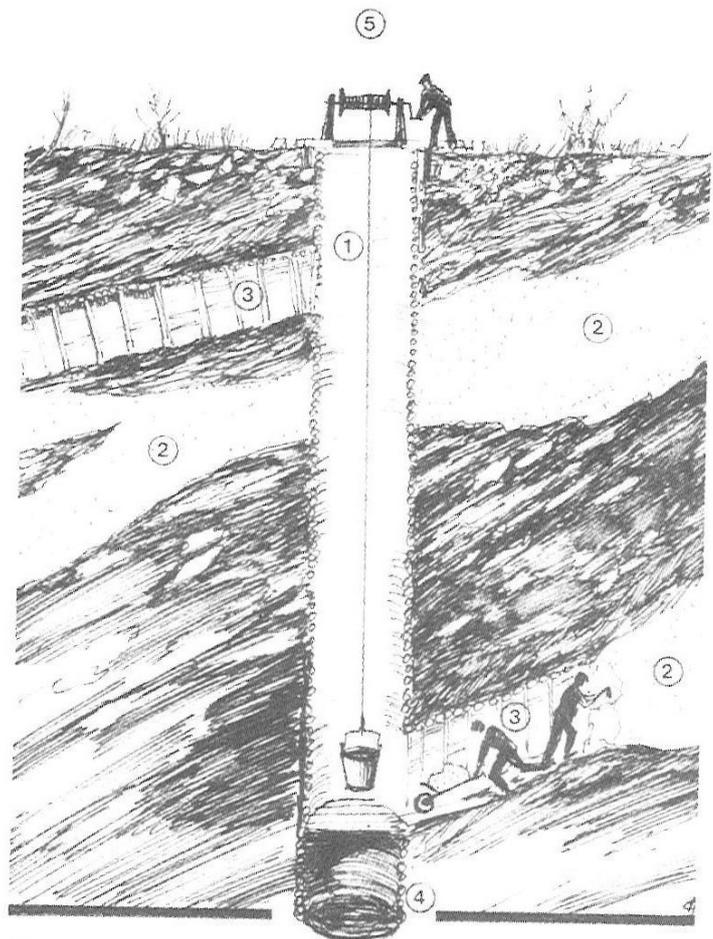
*Pierre ADAM,*  
professeur,  
membre de la Société d'Histoire  
"Le Vieux Châtelet".

## IL Y A 400 ANS...

*Nous Doyen et Chapitre de la cathédrale église de Liège. A tous ceulx ausquelz noz présentes lettres d'approbation confirmation et autorisation parviendront salut. Savoir faisons que nous avons reçu deux accords et contractz faitz entre les pottiers tant de Chastelet, comme de Bouffioulx et entre iceulx maîtres pottiers d'une part, touchant le règlement et police dudict mestier desquels les contenus sensuivent de mot à mot, et sont telz. L'an quinze cent quatre vingt et quinze du mois de Décembre, le vingt sixieme jour personnellement constitué par devant moy notaire et ses témoins cy embas dénommez, Bertrand Bertrand, Jacques Bertrand, Barbe relicte de feu Pierre Gibon, Barbe relicte de feu Pirchon-Bertrand, Jean de Montuyer, Jean Gibon, Nicolas Crame, Jean Pirchon, Jean Leurquin, Georges Crame et Jean Bertrand dit Visions, tous maîtres potiers tant de Chastelet comme de Bouffioulx."*

Ainsi débute cette charte qui constitue l'acte de naissance du **"Franc Métier des potiers de pierre de Chestelet Pon-de-Loup et Bouffioulx"**.

La charte de la St Etienne 1595 officialise les accords antérieurs qu'ont passé entre eux, les artisans qui exercent cette vieille activité déjà attestée, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, en plein Moyen-Age, à Châtelet, dont les quatre potiers payaient une redevance au Chapitre Saint-Lambert de Liège, seigneur de la localité, en



*Vue en coupe d'un puits d'extraction d'argile :*

- 1) Puits à parois consolidées.
- 2) Couches d'argile.
- 3) Les galeries sont étançonnées au fur et à mesure de l'extraction.
- 4) Les eaux d'écoulement sont recueillies en vue de récupérer la barbotine.
- 5) Treuil de remontée des terres.

*Dessin de Carlo ADAM.*

*Extrait de "Artisanat et Folklore au Pays de Châtelet".*

échange du droit qui leur était accordé de prendre la terre spéciale qu'ils utilisaient, dans les bois de la seigneurie. En effet, et ceci explique cela, les potiers trouvèrent sur place, durant de nombreux siècles, la matière première (une argile de haute qualité) et le combustible (d'abord le bois, puis le charbon).

Au fil des archives, des noms apparaissent, tant à Bouffioulx qu'à Châtelet: Henon le potier, en 1400, Roubeson poty, Linar poty, Mahy ly poty, en 1438; Johan Bertrand, Johan Montfroid le jeune, Clément Gibon, en 1537. Bertrand Bertrand, Jean Gibon, Jean Bertrand dit Pirchon, Jean Leurkin, Jean Bertrand, tous maîtres potiers sont présents aux accords intervenus, le 13 juin 1595, entre les potiers de Châtelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup et la ville de Châtelet.

La charte du 26 décembre 1595 donne, pour la première fois, la liste exhaustive des potiers de Châtelet et Bouffioulx. Soulignons qu'il n'y en avait pas à Pont-de-Loup et que, vraisemblablement, il n'y en eut jamais; la présence du nom de Pont-de-Loup dans ces accords est justifiée par le fait que cette localité constituait, alors, une seule seigneurie avec Châtelet et Bouffioulx.

Dans cette liste des maîtres potiers de 1595, apparaissent les noms de Nicolas Crame et de Georges Crame.

On a voulu donner à la famille Crame une origine allemande. On a même voulu la confondre avec la famille Kran dont un membre, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Engel Kran, exerçait l'art du potier à Raeren.

Cette assertion procède d'une volonté de dénigrement.

En effet, dans les années 1880, on affirma souvent que Bouffioulx avait reçu son art de Raeren et que la famille Kran y était venue s'établir et y avait importé son art et ses moules.



*Dessin du médaillon du personnage légendaire de Bouffioulx.*

*Documents et rapports de la Soc. archéol. et paléontol. de l'arr. de Charleroi, t. XIX, 1893, p. 236.*

Ces affirmations tendancieuses, ne reposant sur aucun document ni élément historiques, furent souvent répétées, parfois même de bonne foi. Malgré les recherches réalisées depuis plus d'un siècle dans les archives et dans le sol, aucune preuve, aucun indice même ne furent découverts.

Quant aux Crame, leur présence est attestée à Bouffioulx et Châtelet, au XVI<sup>e</sup> siècle, à une époque où les Kran sont toujours à Raeren.

En 1595, Nicolas et Georges Crame sont maîtres potiers et pour cela ils devaient être de Bouffioulx ou Châtelet.

*"Premier; que doresnavant nul estranger ou aultre que les enfants de bourgeois de Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup ne seront admys audit mestier des pottiers de pierre sy ce n'est du consentement des maîtres de ville dudit Chastelet et des maîtres et gouverneurs dudit mestier quy seront pour le temps conjointement et indivisement, voir en payant par iceux quy seront admys six florins Brabant, la moictié à notre prouffict et l'autre audit mestier.*

*"Item; que nuls fils de maître ne pourra estre admis audit mestier pour besogner comme maître et à sois même que: premier; il n'ayt faict relief d'icelluy en payant trois florins Brabant à repartir comme dict est, moitié à nous moitier audict mestier. En outre lesdit estrangers et tous aultres qui ne seront fils de maître debveront par nous faire advouer et ratiffier leur admission devant lequel adveu ne pourront ni debveront de tel mestier user et besoigner. Et s'y aulcun presumast, avant d'avoir satisfaict aux conditions prescriptes user de tel mestier, il escherra en peine et amende de cent florins de Brabant à payer moictié à nous, moictié audit mestier pour le temps en ferons la poursuite."*

Depuis quatre siècles, les descendants de Nicolas et Georges honorent le métier des potiers, soit à Châtelet, soit à Bouffioulx. Jusqu'en 1824, qui marque sa fin, le Franc-Métier trouva bon nombre de ses gouverneurs au sein



*St Etienne, patron des potiers.*

*La date de constitution de la charte du "Franc-Métier des Potiers de Pierre de Châtelet, Pont-de-Loup et Bouffioulx fut un choix symbolique du Chapitre de Liège: elle coïncide avec la fête de saint Etienne.*

*Photo ICG.*

de la famille Crame, ce qui illustre la considération dont plusieurs de ses membres bénéficièrent parmi leurs confrères potiers.

Le Franc-Métier des potiers de pierre de Châtelet et Bouffioulx créa la stabilité et l'esprit de solidarité parmi ses membres.

Le Franc-Métier réunissait les maîtres ou patrons, les apprentis ou candidats maîtres et les serviteurs ou ouvriers.

Il était administré par deux gouverneurs: un de Châtelet et un de Bouffioulx, élus chaque année le 26 décembre, jour de la Saint-Etienne, patron des potiers. Cette élection ne se faisait pas au scrutin secret, chaque vôtant, les maîtres, désignait ses deux préférés, souvent publiquement, parfois au greffier seul. On faisait ensuite l'addition des votes. Aussitôt élus, les deux gouverneurs prêtaient le serment de "bien et fidèlement" gouverner le métier et "de ne permettre que leurs chartes et privilèges soient en façon quelconque violés, ainsi les faire garder et observer en chacun leurs points et articles".

En outre les gouverneurs étaient chargés d'assurer par leur surveillance la loyauté de la fabrication. Ils jugeaient les différends entre les membres, imposaient les taxes et amendes, représentaient le métier devant la justice, convoquaient les assemblées de la corporation qui se tinrent longtemps au "Pot d'Etain": un estaminet situé, à Châtelet, au coin du Marché et des Gravelles. Un serviteur assermenté et gagé par le Métier convoquait les maîtres aux assemblées sur l'ordre des gouverneurs qu'il accompagnait lors de leurs visites des ateliers aux périodes où la fabrication était interdite.

Lors de leurs assemblées, les maîtres, outre qu'ils élisaient les deux gouverneurs, admettaient les nouveaux maîtres et apprentis, discutaient toutes les mesures relatives à la profession, répartissaient les serviteurs entre eux. La

présence aux assemblées - prétexte aussi à force libations - était obligatoire et les absents devaient payer la moitié de l'écot des maîtres présents. Ils devaient aussi "tenir et effectuer" tout ce qui y était décidé sous peine de payer une amende. Le secrétariat était assuré par un greffier, fonction pour laquelle le Métier choisissait un notaire.

En corps, derrière sa bannière, le Franc-Métier participait aux cérémonies officielles, aux célébrations de la fête de Saint Etienne et aux funérailles de ses membres, pour lesquels il faisait célébrer la messe d'enterrement et un service d'anniversaire.

Pour devenir maître, il fallait être bourgeois de Châtelet, Bouffloux ou Pont-de-Loup, faire relief du métier, payer un droit, prêter serment, faire le chef-d'oeuvre requis.

Le Métier fit respecter ces conditions d'admission.

En 1619, à la requête des gouverneurs, le Chapitre St Lambert prit une ordonnance concernant Jean Baulot qui s'était déclaré maître potier de sa propre autorité, sans se présenter au métier, sans avoir fait le chef d'oeuvre. En 1729, lorsque Jacques Crame et Jean Mottet voulurent fabriquer des pots sans avoir fait relief du métier, prêté serment et payé les droits, le Franc-Métier s'y opposa par *"toute voie de droit"*.

Pour être reçu et pouvoir *"besoigner"* pour lui-même, le fils d'un maître devait être orphelin de père et mère ou marié, afin d'éviter qu'une famille comptant plusieurs fils ne prenne extension; il devait être trouvé *"idone et capable"* par un gouverneur, faire un chef d'oeuvre et payer un droit.

Pour devenir maître, les apprentis devaient exécuter, après plusieurs années d'apprentissage, *"de leurs propres mains, sans avis ou assistance, un chef-d'oeuvre imposé afin de protéger l'art et le stil"*. Il devait aussi payer un droit. Les apprentis devaient être admis par les gouverneurs. En 1626, un maître fut attrait en justice parce qu'il apprenait *"à quelqu'un à tourner pot"* sans le consentement des gouverneurs.

Les maîtres cherchaient d'ailleurs à réserver à leurs fils ou gendres l'accès à la maîtrise qui, avec le temps, devint plus difficile encore.

C'est pourquoi les noms des familles Bertrand, Crame, Gibon, Godart, reviennent constamment dans les registres du Métier.

Dans les statuts de celui-ci, les ouvriers sont appelés serviteurs ou valets.

Pour être serviteur, il fallait être fils de bourgeois de Châtelet, Bouffioulx ou Pont-de-Loup, à l'exclusion de tout étranger sauf accord des gouverneurs. Un maître ne pouvait d'ailleurs engager un serviteur quel qu'il soit sans l'autorisation des gouverneurs qui fixaient aussi leurs droits et salaires. En 1638, les gouverneurs intentèrent une action contre Jacques Crame pour avoir pris pour serviteur un ancien maître qui avait fait banqueroute et quitté le pays depuis plus de douze ans.

Les gouverneurs pourvoyaient chaque maître de serviteurs. Ils tiraient au sort les ouvriers entre les différents maîtres : le plus souvent, les serviteurs allaient travailler de fabrique à fabrique suivant les jours désignés.

En 1615, le Métier poursuivit des Maîtres qui avaient employé des serviteurs qui revenaient à d'autres maîtres.

Aucun serviteur ne pouvait travailler plus d'un jour chez le même maître. Mais il arrivait que certains de ceux-ci fassent travailler fort avant dans la nuit les serviteurs qui, arrivant fatigués le lendemain chez un autre maître, ne pouvaient travailler convenablement.

Lorsqu'un serviteur, par négligence, ou sans excuse légitime était défaillant, il était suspendu pour le reste de l'année. Il arriva même qu'un serviteur qui avait négligé de travailler durant trois semaines fut mis au ban du métier. D'autre part, l'ouvrier pouvait suspendre le travail ou rompre avec le métier.

Le Métier tentait d'éviter l'accaparement. Chaque maître ne pouvait exploiter qu'une seule poterie et n'employer qu'un nombre déterminé de serviteurs et d'apprentis. L'extraction des terres et leur stockage étaient aussi strictement réglementés.

Ces mesures provoquèrent l'exode de certains maîtres. En 1718, Gilles Gibon, de Bouffioulx, gouverneur du Métier, alla introduire l'industrie du grès à Ferrière-la-Petite d'où elle s'étendit dans toute la région de Maubeuge. Ces partants furent considérés comme des renégats. En 1751, le métier refusa d'admettre Nicolas Gibon, petit-fils de Gille, parce que ses parents avaient "renié le métier" en allant installer une fabrique à l'étranger.

Un ostracisme absolu régnait vis-à-vis des étrangers. Ils ne pouvaient être reçus dans le Métier, ni au titre de maître ou d'apprenti, ni même en qualité de serviteur. Il était interdit d'assister les étrangers, soit en leur vendant de la terre à pot, soit en les initiant à la fabrication. Seuls les fils de bourgeois de Châtelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup pouvaient apprendre à tourner des pots.

Cet ostracisme était provoqué par le principe essentiel qui inspirait les maîtres potiers : limiter la production afin d'éviter l'encombrement du marché et l'avilissement des prix.

Les jours et les heures de travail étaient sévèrement réglementés. Il était défendu de besogner à la chandelle et de Noël à la Purification (3 février) sous peine d'une amende de cent florins. Pendant l'interruption de travail, les deux gouverneurs, accompagnés du serviteur du métier, pouvaient visiter les poteries *"de jour et de nuit"*. Si un potier était trouvé au travail, les gouverneurs enlevaient les roues pour les tenir *"en leur puissance"* jusqu'à la Purification et, si un maître venait à menacer les gouverneurs, il était condamné à une amende supplémentaire de vingt florins.

Ces limitations se révélèrent à maintes reprises insuffisantes : ainsi, le 17 mai 1625, le gouverneur Jean Bertrand exposa aux maîtres *"comment leur art et stil à faire pots alloit et tendoit du tout à ruyne pour respect de la multitude des pots qui se faisoit qui causait un trop vil prix de la dite marchandise pour respect de quoy il y avoit aucuns maîtres qui ne pouvoient entretenir et payer leurs serviteurs encore moins à paine pouvoient-ils vivre"*.

On fixa alors le nombre de fournées que chaque maître pouvait cuire par an. L'accord fut pris pour trois ans entiers, puis porté à six ans. Le nombre annuel des fournées fut fixé à 118 pour l'ensemble des quinze potiers. Une mesure analogue fut prise entre autres en 1680, 1690, 1775, et 1787.

Pour éviter que certains maîtres ne soient tentés de contourner cette mesure, il fut défendu, en 1616, d'agrandir les fours dont les dimensions furent uniformisées l'année suivante.

Les grès de Châtelet et Bouffioulx trouvaient des débouchés bien au-delà de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise ou namuroise, en Brabant, en Flandre, en Hainaut, en Picardie, en Champagne, en Artois, dans les Ardennes, etc... Un rapport de 1811 du département de Jemappes signale que la poterie de Bouffioulx, Châtelet éprouve une diminution assez sensible depuis l'interruption des relations avec le continent américain.

Pour éviter la concurrence et normaliser la distribution, on détermina, en 1680, les sphères géographiques de vente de chaque maître potier. Cette répartition fut renouvelée en 1698 pour une durée de six ans. Suivant la région de destination, les pots étaient différents: il y avait le pot flamand, le pot brabançon, celui de Gand, de Bruges, de Bruxelles, de Mons, etc...

La vente était assurée par des marchands potiers, profession libre qui ne relevait pas du Franc-Métier. Toutefois, le secteur d'activité géographique de

*Le marchand de pots de Bouffioulx vers 1900. Archives S.I. Bouffioulx.*



chaque marchand était fixé suivant la fabrique où il se fournissait. Il livrait par bateaux, par chariots, par charrettes, par chevaux, par sacs et hottes. Il établissait des comptoirs, dépôts et représentants. Il arriva que les maîtres potiers passent un contrat d'exclusivité avec des marchands : ainsi en 1628, il s'engagèrent à livrer toute leur production à cinq marchands.

Fabriquant essentiellement de la "*vaisselle de pierre*", cette industrie de Châtelet et de Bouffioulx connut un réel essor : des quantités importantes de grès, et tout particulièrement de grès ornés furent vendues.

Le *Franc-Métier des Potiers* survécut à l'époque révolutionnaire qui avait cependant décrété la suppression des corporations. Mais, il avait perdu tout pouvoir, toute autorité. Il disparut en 1824.

Quelle est la place de notre lignée CRAME dans cette belle histoire ?



*Quel chemin faudra-t-il parcourir pour en arriver à cette pièce mariant audace et tradition ?*

*Coll. privée B. DUBOIS.*

*Photo I.C.G*

*TREIZE  
GENERATIONS  
D'ARTISANS  
ET  
ARTISTES*

## GEORGES CRAME L'ANCIEN

Il figure en qualité de maître potier dans le document de 1595 qui constitue l'acte de naissance de Franc-Métier dont il sera gouverneur, successivement en 1597, 1602, 1610, 1617 et 1623.

En 1598, sa poterie possédait une seule roue puis, à partir de 1601, elle en compta deux.

Il semble bien qu'il était marié à Jenne JACQUET et qu'il mourut avant 1636.



*Un bel ensemble...*

*Fin du 16e, début du 17e.*

*Grès de Châtelet Bouffioulx :*

*A gauche, un biberon ;*

*Au centre, cruche à trois anses ;*

*A droite, une gourde en grès émaillé.*

*Collection Musée d'Archéologie de Charleroi.*

*Photo I.C.G.*

## GEORGES CRAME LE JEUNE

Il fut admis dans le Franc-Métier en qualité de maître en 1619. Il fut élu gouverneur en 1622, 1626, 1633, 1642 et 1648.

En 1640, Barbe MENU, veuve de Mathi JENIN, reporte à Georges CRAME, dit "LE JEUNE", de Bouffioulx, la propriété de la "*Maison de Blanc Lévrier*", aux Gravelles de Châtelet, comprenant maison, étable, cour, four à pots, jardin, tenure et pourprise. La "*Maison de Blanc Lévrier*" était voisine du "*Pot d'Estain*", siège de la corporation.

## SEBASTIEN CRAME dit BASTIEN

Fils du précédent, il devint maître du Franc-Métier en 1636 et gouverneur en 1654, 1657, 1661, 1668 et 1671.

Il épousa à Bouffioulx, vers 1646, Jeanne HUSON.

Il mourut le 20 juin 1675, à Bouffioulx.

## JACQUES CRAME

Fils du précédent, naquit le 5 mars 1656 à Bouffioulx.

Admis en qualité de maître potier en 1679, il fut élu gouverneur du Franc-Métier la même année, ainsi qu'en 1680, 1693, 1694, 1702, 1703, 1711 et 1719. Sa poterie était d'importance moyenne. En effet, lorsqu'en 1680, la production fut limitée, il se vit attribuer cinq fournées contre onze à Pierre RIFFLET auquel avait été accordé le plus fort quota.

En 1690, une convention passée entre les potiers, lui accorda comme sphère de vente le long du cours de la Sambre, depuis et y compris l'enclos de Châtelet jusqu'à Namur, sur le cours entier de la Meuse, Tirlémont, Fleurus, Couvin, Rocroy, Lille, Ypres, Menin, Soignies.

Il avait épousé Jeanne LEBLANC, le 9 janvier 1680, à Bouffioulx, où il mourut le 10 février 1726.

## PIERRE-FRANCOIS CRAME

Fils du précédent, il naquit le 21 novembre 1691 à Bouffioulx où il épousa, le 9 novembre 1721, Jacqueline GIBON qui était sa parente avec un 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degré de consanguinité. Jacqueline GIBON étant décédée, à Bouffioulx, le 4 février 1738, il épousa le 2 février 1739, toujours à Bouffioulx, Marie-Joseph CHAPEAU.

Il fut gouverneur du Franc-Métier, en 1732, 1740 et 1748.

En 1733, il fut commissionné, par ses confrères, à l'effet de faire tout le nécessaire pour obtenir du souverain de Bruxelles ou de son conseil, de défendre aux potiers de France d'entrer dans les Pays-Bas, à moins de payer les mêmes droits que les potiers de Châtelet et Bouffioulx devaient payer à l'entrée en France.

Il mourut à Bouffioulx, le 9 février 1749.

*Au centre, en bas :*  
*l'ancêtre de nos bouillottes.*

*Coll. privée B. DUBOIS. Photo I.C.G.*



## PIERRE-FRANCOIS CRAME

Fils du précédent, naquit le 20 février 1726 à Bouffioulx où il épousa Marie-Catherine HUART, le 17 février 1751.

Devenu maître potier en 1749, il fut élu gouverneur du Franc-Métier en 1753.

Lorsque Nicolas GIBON voulut s'installer en qualité de potier à Bouffioulx et réintégrer le Franc-Métier que son grand-père avait quitté pour créer une poterie dans le nord de la France, Pierre-François CRAME fut un ardent opposant à cette réintégration et représenta le Franc-Métier dont il fut le porte-parole auprès du Chapitre Saint-Lambert de Liège qui, malgré les représentations des maîtres potiers, autorisa finalement Nicolas GIBON à installer sa poterie à Bouffioulx et à devenir maître du Métier.

## PIERRE-JOSEPH CRAME

Aîné des dix enfants de Pierre François et de Marie-Catherine HUART, il naquit le 1<sup>er</sup> avril 1752 à Bouffioulx où il épousa, le 7 juin 1781, Françoise BAILY, née à Bouffioulx, le 11 mars 1760, fille de Martin et de Marie-Joseph HIERNAUX.

Il fut admis en qualité de maître potier en 1785 et fut élu gouverneur du Franc-Métier en 1786, 1790 et 1797.

Le couple eut neuf enfants, tous nés à Bouffioulx où Pierre-Joseph décéda le 24 décembre 1808 et son épouse le 9 avril 1828.

## JEAN-BAPTISTE CRAME

Il était le troisième de ces neufs enfants, né le 24 décembre 1785.

Il épousa, le 9 août 1810 à Bouffioulx, sa concitoyenne Anne-Marie BERTRAND, née le 26 juillet 1786, fille de Jean-François et Marie-Thérèse HUCHON.

Il fut élu en 1816, 1819, 1820, 1821 et 1823 gouverneur du Franc-Métier qui cessa de siéger l'année suivante. Depuis 1795 et la réunion de nos régions à la France révolutionnaire, les corporations étaient dissoutes. Le Franc-Métier avait survécu à la période française et avait poursuivi son existence jusque pendant la période hollandaise, mais, ayant perdu toute autorité sur ses membres, son rôle était limité à des activités philanthropiques.

Jean Baptiste décéda à Bouffioulx, le 2 janvier 1853 et son épouse, le 11 septembre 1853.

Ils avaient eu sept enfants, tous nés à Bouffioulx, dont :

## JEAN-FRANCOIS CRAME

Naquit à Bouffioulx le 13 août 1816 et y épousa, le 10 mai 1848, Rosalie GREGOIRE, fille de Pierre et de Marie-Joseph GILLE, née à Bouffioulx le 31 janvier 1813.

D'abord voiturier puis cultivateur, il était propriétaire de la ferme sise "rue de la Ferme", actuelle rue Emile Hermant. Il établira, dans la grange de la ferme, en 1868, l'atelier de poterie aujourd'hui exploité par son descendant Bernard DUBOIS.

Il décéda à Bouffioulx, le 29 mai 1893 et son épouse, le 8 avril 1877.

Ils avaient eu trois enfants dont le benjamin :

## GUSTAVE-EMILE-JOSEPH CRAME

Il est né à Bouffioulx, le 9 février 1855 et y épousa, le 28 novembre 1885, Eglé DELPIRE, fille de Laurent et de Eugénie Lefebvre, née à Châtelet, le 15 février 1862.

Eglé sera l'initiatrice du premier comptoir de vente des fabricants de pots qui s'installera dans l'immeuble sis au coin des rues Auguste Pierard et Emile Hermant, à Bouffioulx.



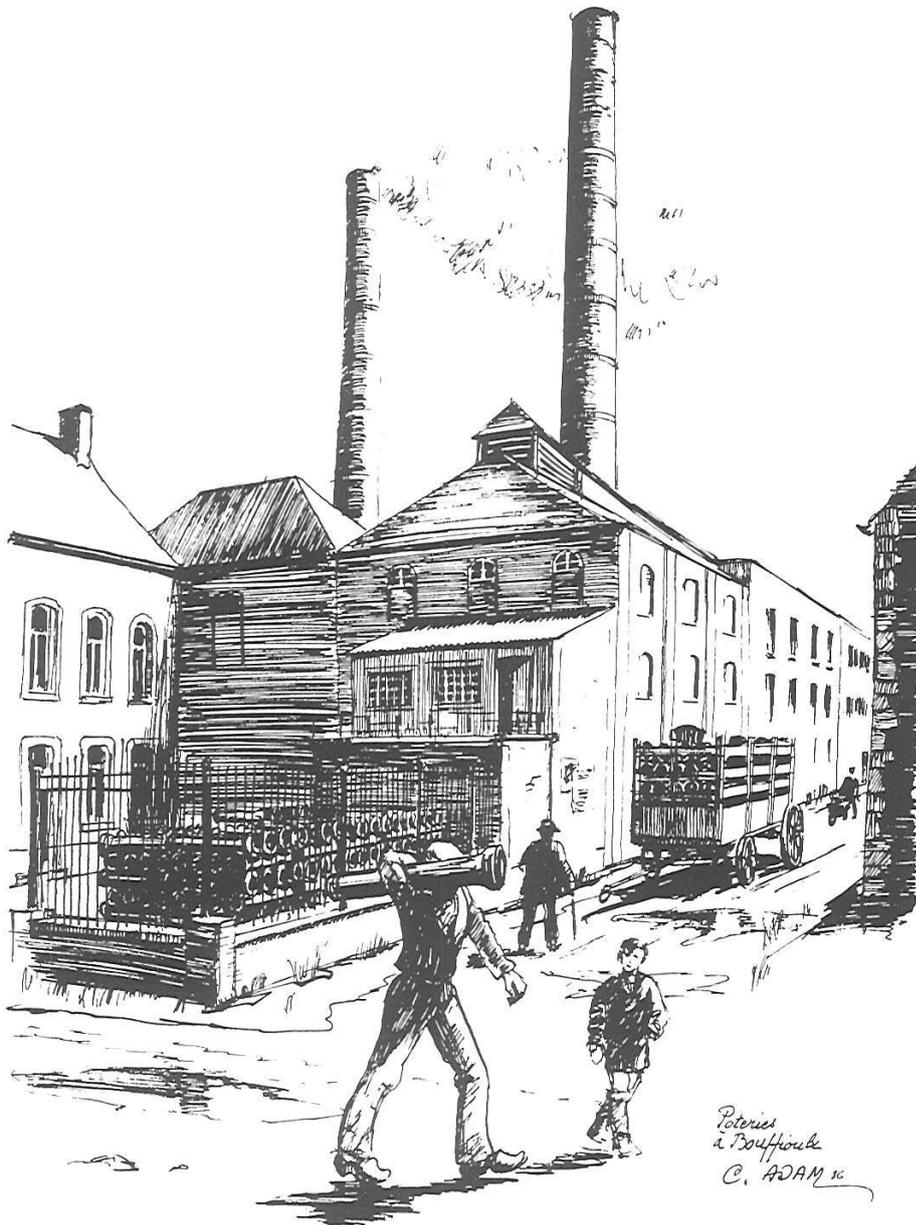
*Gustave CRAME et son personnel en 1912.*

*Coll. privée B. DUBOIS.*



*Le "tireur de terre", au fond du puits charge le panier.*

*Dessin de Carlo ADAM.*



*Poterie  
J. GREGOIRE  
en face de  
l'actuelle poterie  
DUBOIS.*

*Dessin  
Carlo ADAM.*



*Une carrière d'argile exploitée par  
la famille REMAN au "FAYAT"  
à Morialmé, en 1960.*

*Coll. privée.*

Gustave fabrique des pots à conserves (modèle hollandais) et toute la panoplie des grès utilitaires de l'époque. Un tourneur de pots, Oscar PONSART, servira Gustave.

Pour leur plaisir, en dilettantes, ils s'adonnent à la réalisation de pièces décoratives.

Georges PONSART, fils d'Oscar, tourna la roue de son père.

Gustave décéda à Bouffioulx, le 25 décembre 1917 et son épouse le 21 août 1934.



*Fin 19e, début 20e : les émaux brillent dans toute leur splendeur. L'objet n'est plus seulement utilitaire, il fait partie de la décoration intérieure.*

*Collection privée B. DUBOIS.*

*Photo I.C.G.*

## FERNAND DUBOIS

L'unique enfant de Gustave et Eglé fut Emma CRAME, née à Bouffioulx, le 16 mai 1884. Elle épousa, en secondes noces, à Bouffioulx, le 23 juin 1917, Ulysse-Albert-Joseph-Fernand DUBOIS, né à Marcinelle, le 28 octobre 1880.

L'employé qu'il était se transforma en potier et régla la succession de Jean François CRAME, le 10 mai 1920, en rachetant la part des héritiers.



*Fernand DUBOIS et son épouse Emma CRAME en 1920.*

*Collection privée B. DUBOIS.*

Georges PONSART de Bouffioulx-Chamborgneau (né le 21 mai 1892, décédé le 1er janvier 1969) servira Fernand DUBOIS. Ils produiront une quantité non négligeable de grès artistiques.

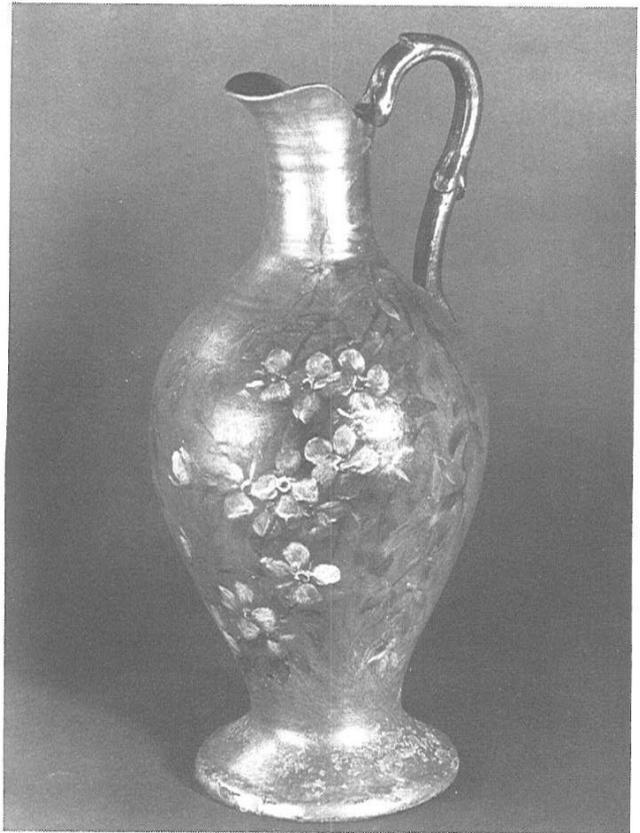
Emma décéda le 20 février 1929 et Fernand, le 29 mai 1945 à Châtelet.

Ils avaient eu deux enfants : Carmen et Gustave.

*Ci-contre : Cruche peinte à la main (1920)  
par J. MARTEAU.*

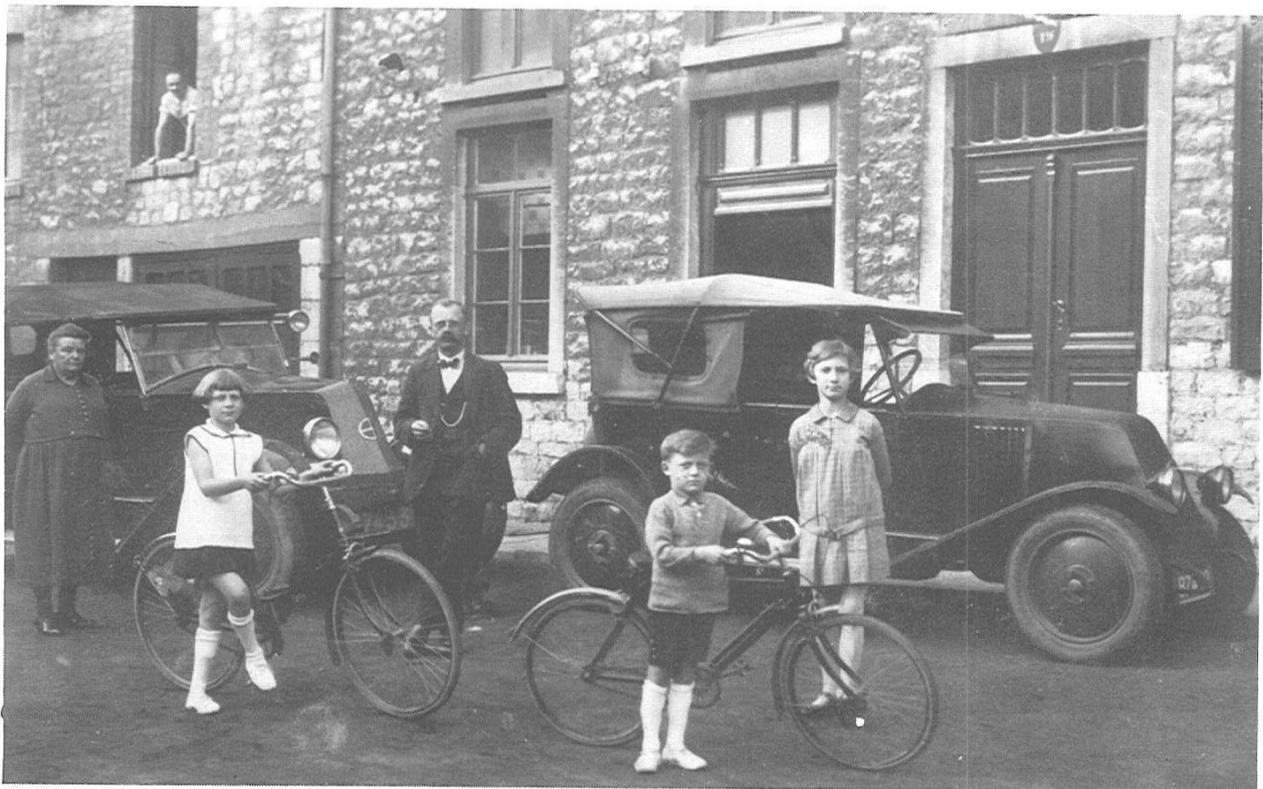
*Coll. privée B. DUBOIS.*

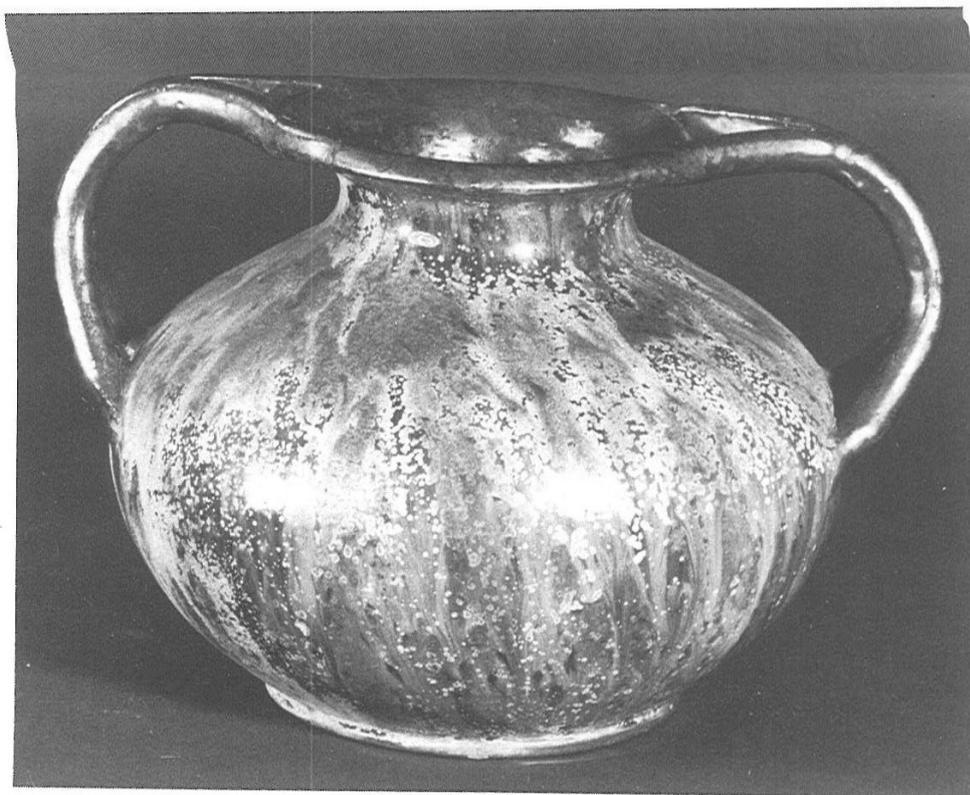
*Photo I.C.G.*



*Ci-dessous, de gauche à droite : Eglé DELPIRE, Carmen DUBOIS, Fernand DUBOIS, Gustave DUBOIS, une amie, Georges PONSART à la fenêtre de l'atelier. (1929)*

*Coll. privée B. DUBOIS.*





*Pot à 2 anses  
tourné dans  
les années 20  
par  
G. PONSART.  
Coll. privée  
B. DUBOIS.  
Photo I.C.G.*

*Pot à 2 anses tourné dans les années 20 par G. PONSART.  
Coll. privée B. DUBOIS.*

*Photo I.C.G.*

## GUSTAVE DUBOIS

Né le 10 mars 1921, il décéda le 13 novembre 1984.

Fait prisonnier de guerre par les Allemands, en mai 1940, Gustave reprit ses activités familiales dès son retour de captivité, en 1945.

Il épousa Suzanne GODEAU de Pont-à-Celles (née le 7 juillet 1926), le 13 avril 1946.

Il s'associa avec son beau-frère Joseph BOUCHAT de Ciney. Ils créèrent le 15 juin 1945, la S.P.R.L DUBOGRES.

Dès lors, la société se lança dans la fabrication des tuyaux de grès, tout en gardant la production des pots à conserves et accessoires utilitaires.

Le fidèle Georges PONSART étant toujours sur le tour, il aura ainsi servi trois générations de CRAME-DUBOIS! Dès que les difficultés dues à la guerre et à la captivité s'estompèrent, Gustave et Suzanne DUBOIS reprirent, le 11 mars 1955, les parts de leur soeur et de leur beau-frère et, sous leur impulsion, à ce moment, naquirent les grès DUBOIS.



*Face aux ouvertures brûlantes de son four, Gustave DUBOIS surveille les feux.  
Coll. privée B. DUBOIS.*

En 1957, Georges PONSART prit une retraite bien méritée. Les cuiseurs de l'époque étaient David POULAIN, Louis MINSART; le soudeur d'accessoires, Nestor QUINET.

L'essentiel de la matière première (argile) provient, depuis le début du siècle, des Argilières de l'Entre-Sambre-et-Meuse dont les principaux exploitants sont: la famille REMAN de Morialmé, qui débuta son exploitation en 1927 et remit ses affaires à la famille GOBEAU de Florennes qui avait débuté en 1936. La terre se vendait 15,5 F la tonne à l'époque. Finalement, la famille GOBEAU a cédé ses affaires aux argilières HINS à Saint Aubin, qui exploite toujours des argilières à ce jour.

La famille CARAMIN, qui débuta aussi ses activités dans les années 20, produisit, à Hanzinelle, une belle terre grasse de qualité.

D'autres familles exploiteront les argilières comme LEGRAND à Silenriex et PASEK à Anhée et Dréhance.

Quant au charbon nécessaire à la cuisson, il se présentait sous la forme de briquettes, utilisées aussi pour les locomotives à vapeur et appelées "briquettes marines". Elles étaient fournies par le Charbonnage du Boubier à Châtelet ou de Marcinelle-Nord.

Suite à la fermeture de ces charbonnages, en 1966, les briquettes proviendront des charbonnages d'Hensies-Pommeroeel et, après la fermeture de ceux-ci, des charbonnages du Limbourg (Werister).

La qualité du charbon devint de plus en plus médiocre. Les dernières cuissons au charbon se feront au coke "gaillettes" avec finition au bois (1987).

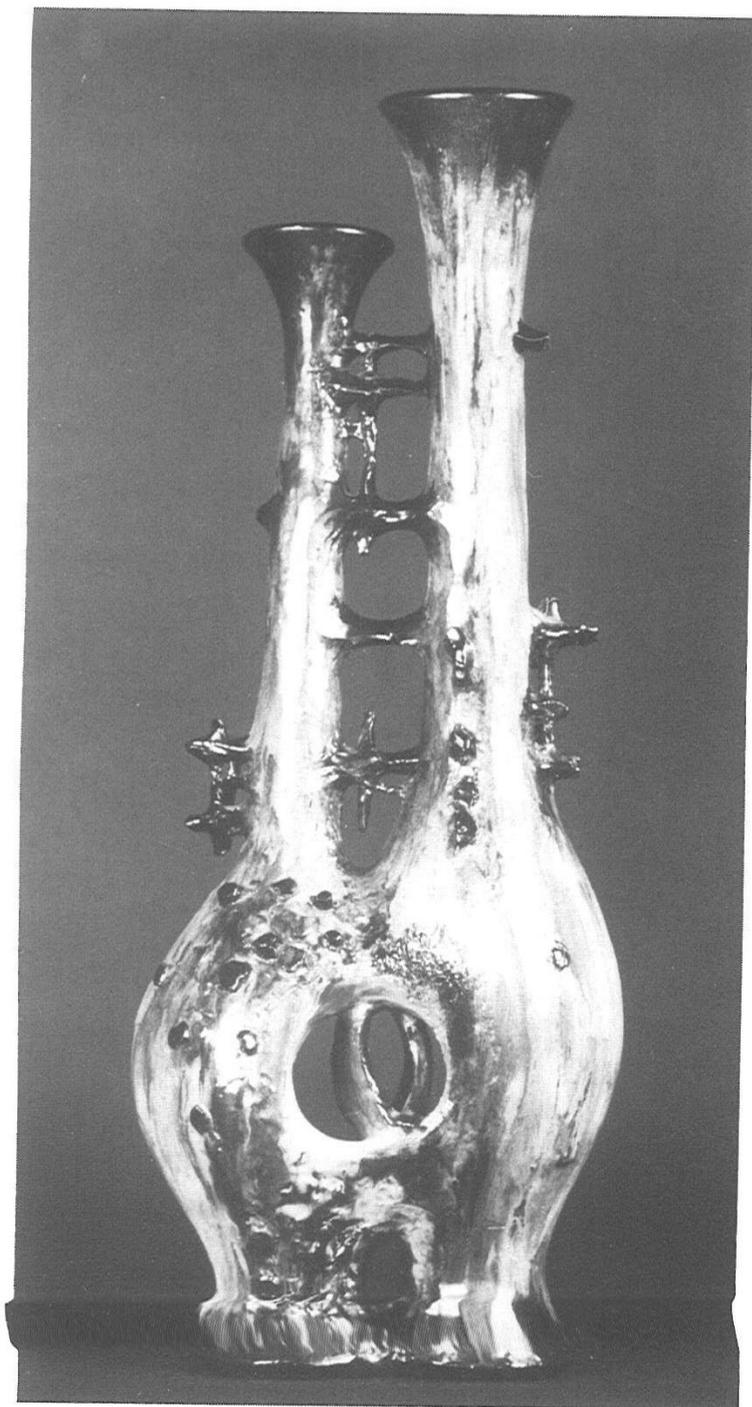


*Georges PONSART au tour dit "à poire". Le principe de fonctionnement de ce tour est aujourd'hui oublié.*

*Coll. privée.*

L'arrivée du plastique annonce le déclin de la tuyauterie de grès vernissé. C'est en 1959 que Gustave et Suzanne réalisent à Charleroi leur première exposition de grès d'art. Un nouvel essor était donné.

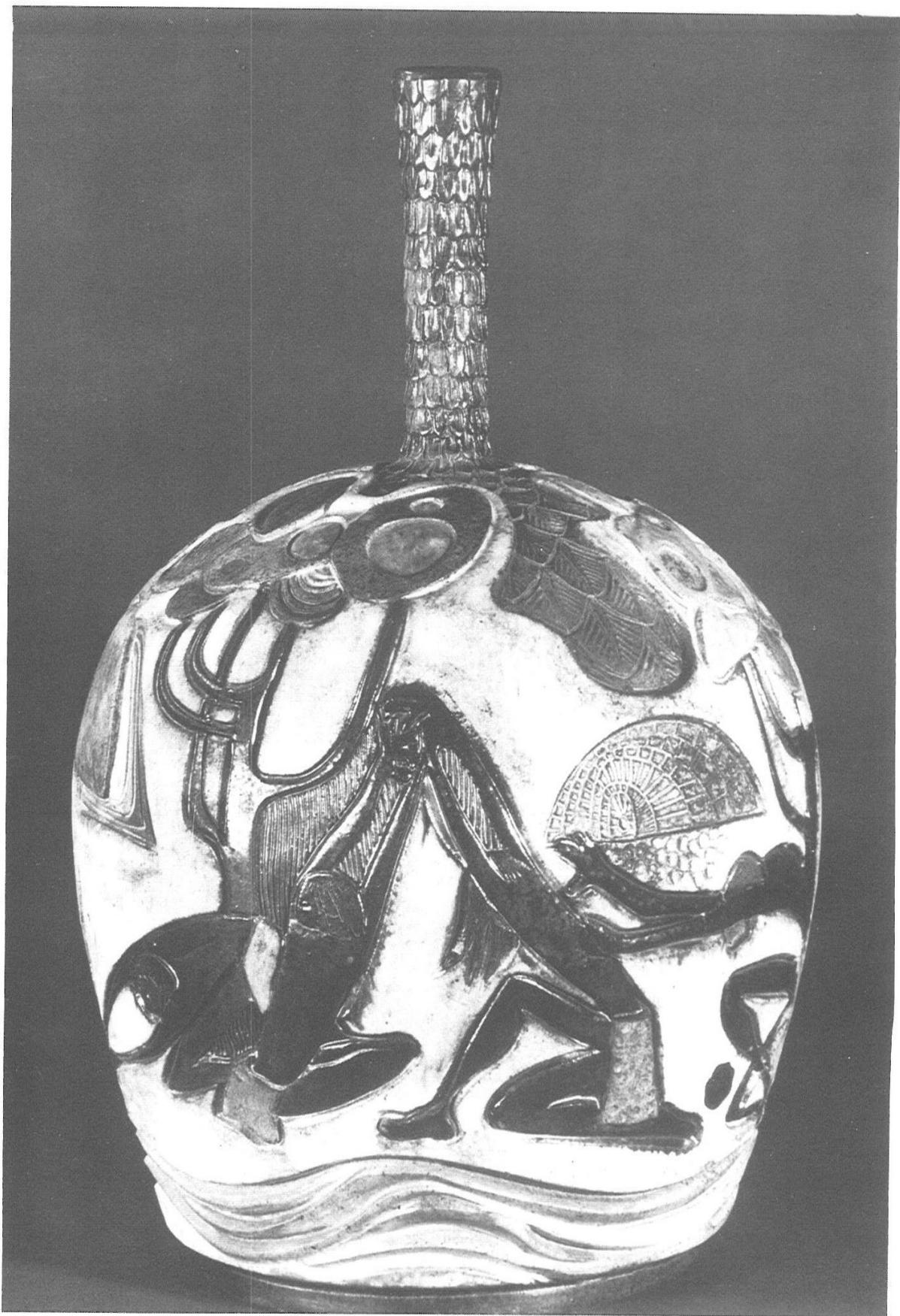
Les tourneurs sont Albert MICHAUX, Raoul PIRET. D'autres artistes se succéderont comme Auguste FRERE, Marc DEHAYE, Vincent MUSSARDO, Georges SOUPART, Laure VILAIN.



*Au fur et à mesure de l'évolution, l'utilitaire a fait place à la recherche pure des formes et des couleurs, engendrant des pièces sujettes à diverses interprétations. Certains appelleront cette intéressante étude "le saxophone" suivant qu'ils prennent en compte uniquement sa forme. Mais d'autres préféreront lui donner comme nom: "Le grand bleu" considérant davantage ses belles teintes azurées.*

*Coll. privée B. DUBOIS.*

*Photo I.C.G.*



1965. *Le jardin d'Eden* vu par Vincent MUSSARDO.  
Coll. privée B. DUBOIS.

Photo I.C.G.

## BERNARD DUBOIS

En 1980, Bernard DUBOIS, né le 23 novembre 1950, fils de Gustave et Suzanne, prend la relève après avoir fait des Humanités Artistiques à Saint-Luc à Mons.

Le fait d'avoir côtoyé les "anciens" et reçu l'exemple de ses parents, l'encouragement à pratiquer ce métier.

Le 23 décembre 1971, Bernard épouse Viviane GERARD de Châtelet (née le 13 mai 1951) et, aidés de la maman, ainsi que de leur personnel, ils entreprennent de sauver et de perpétuer un patrimoine.

Un grand four à pots et à tuyaux est démonté et remplacé par deux fours plus modestes qui fonctionneront encore au charbon jusqu'en 1987. Ils seront alors équipés au gaz naturel. Les argiles, à partir de ce moment, sont fournies par l'Allemagne et la Hollande.

Les artisans qui y contribuent, actuellement, sont Guy DACHELET, Giovana DELLA MALVA, Bernadette ORBAN et, au tour. David DEPRez formé au métier par Bernard dès 1988.



*Un très beau vase ajouré témoignant d'une maîtrise parfaite de la terre et des émaux.*

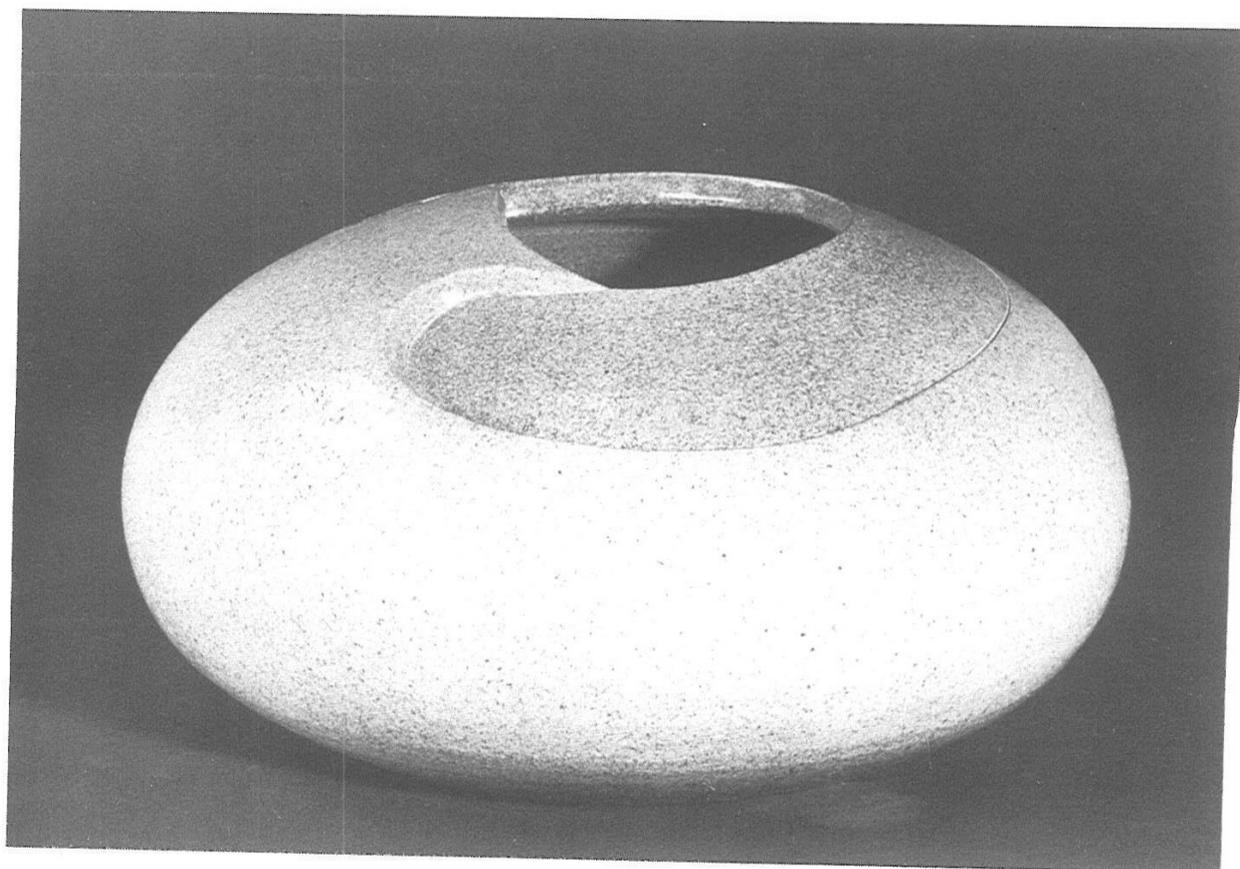
*Coll. privée B. DUBOIS.*

*Photo I.C.G.*

Des artistes comme Béatrice ROLAND, Evelyne LEMAIRE, Christiane, Joseph LECLERE, et Pierre AUVRAY contribuent par leurs recherches à l'enrichissement de notre patrimoine artisanal.

Des efforts importants ont été réalisés pour restaurer les vieux bâtiments et donner, ainsi un nouveau souffle dont l'actuelle génération aura, peut-être, la volonté et la possibilité d'en assurer la pérennité.

Stéphanie et Géraldine, à vous...



*Audace et pureté des formes.*

*Coll. privée B. DUBOIS.*

*Photo I.C.G.*

## SOURCES:

Archives communales de Châtelet. Les documents relatifs aux potiers y sont très nombreux.

Citons:

- 681 Accord et règlement des potiers de Châtelet et Bouffioulx approuvés par le Chapitre St Lambert de Liège 1595.  
 681 bis Extrait du registre des privilèges concernant le Métier des potiers de pierre de Châtelet et Bouffioulx de 1596 à 1721  
 814 Accord entre les potiers, 1605  
 928 Privilège accordé au métier des potiers, 1615  
 970 Ordonnance du Chapitre sur le métier des potiers, 1618  
 986 Ordonnance du Chapitre sur le métier des potiers, 1619  
 1357 Attestation pour faits de guerre. Cour de Châtelet, 1640  
 1855 Pièces de procédure. Cour de Châtelet, 1670.  
 2168 Convention entre les potiers, 1690.  
 3208 Registre des délibérations du conseil municipal, 1795.

Les comptes communaux de Châtelet.

Les registres de procès concernant les potiers

Registres paroissiaux et d'Etat-Civil de Bouffioulx.

Archives de la famille DUBOIS.

- D.A. Van Bastelaer et J. Kaisin. Les Grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. B.C.R.A.A., XIX, 1880, pp 98-182.  
 D.A. Van Bastelaer et J. Kaisin. Les Grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. D.R.S.A. P.C. XI, 1881, pp3-268.  
 D.A. Van Bastelaer et J. Kaisin. Les Grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. B.C.R.A.A. XX, 1881, pp 127-188.  
 D.A. Van Bastelaer et J. Kaisin. Les Grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. D.R.S.A.P.C., XIII, 1884, pp 309-742.  
 D.A. Van Bastelaer et J. Kaisin. Les Grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. Mons-Bruxelles, 1885.  
 D.A. Van Bastelaer. Les grès armoriés de Châtelet et de Bouffioulx à Liège au XVIe siècle. Mons 1885.  
 D.A. Van Bastelaer. Les anciens grès artistiques flamands dans le nord de la France. A.C.A.M., XX, 1887, pp 553-576.  
 D. Van de Castele. Lettre sur les Grès Wallons. B.C.R.A.A., XIX, 1880, pp 84-90.  
 J.P. Schmitz. Grès limbourgeois de Raeren; B.C.R.A.A., XIX, 1880, p.35.  
 C. Lyon. L'industrie de la poterie à Châtelet et à Bouffioulx avant le XIXe siècle. Education populaire. Charleroi IV, 1880. J. Fievet. Note sur les grès cérames de Ferrière-la-Petite au XVIIIe Siècle. D.R.S.A.P.C., XII, 1883, pp 413-424.  
 L.P. Darras. Histoire de la ville de Châtelet. Charleroi, 1898, II, pp 72-120. A. Matthys. Les grès communs de Bouffioulx et Châtelet (XVIe-XVIIe siècles). Bruxelles, 1971.  
 M. Nihoul. Le grès cérame ancien à Châtelet et Bouffioulx. Châtelet, Quinzaine culturelle, 1974, pp 8 à 18.  
 M. Nihoul. Le domaine de Ponderlues dans "Le Vieux Châtelet", 21e annuaire, 1981, pp. 1 à 30 (p.20).  
 M. Marieën. Grès armoriés de Bouffioulx. Charleroi, 1990.  
 Tradition wallonne. Artisanat et Folklore au pays de Châtelet (ouvrage collectif). Châtelet, 1992.

## ABREVIATIONS:

B.C.R.A.A.; Bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie

D.R.S.A.P.C.: Documents et rapports de la Société d'Archéologie et de Paléontologie de Charleroi.

A.C.A.M.: Annales du Cercle archéologique montois.

## REMERCIEMENTS

- M. et Mme Georges DUBOIS-CATELAIN  
 Mme Vve Félix MEUREE-TAYENNE  
 M. et Mme Roger TRICOT-DUBOIS  
 M. et Mme W. FORMESEYN-DUBOIS  
 M. et Mme Albert FRANK-GODEAU  
 M. et Mme E. TABAREUX-BOUCHAT  
 M. et Mme Vict. GERARD-VALGAEREN  
 M. et Mme Roger DELEPINE-GEORGE  
 M. et Mme Michel DULIERE-PICHON  
 M. et Mme J.L. ROCMANS-PATERNOTTE  
 M. et Mme Jacques GALAND-VINCENT  
 M. et Mme ALbert GIGOT-BEDET et famille  
 Le personnel de la poterie DUBOIS  
 M. Pierre ADAM  
 M. et Mme Pierre AUVRAY-PIRARD  
 "L'Accoréon Club de Bouffioulx et son président M. C. GOUSSOT  
 L'ASBL "Attractions et Tourisme", son président M. Jean de MONPELLIER, son secr. général M. VAN KEERBERGHEN et sa secrétaire Mme M.A. HALIN  
 M. Marcel BIRON, bourgmestre honoraire de Bouffioulx  
 La B.B.L. et M. D. DE RAEVE, directeur de l'agence de Châtelet  
 "Les Bouffiols" et son président M. J.C. VAN-DECASTEELE  
 La Brasserie BROUTA  
 La Brasserie  
 ALKEN-MAES-KRONENBOURG  
 Le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Marcienne, son président, M. Lucien CARIAT et M. Gilbert JANTI  
 Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Châtelet  
 Mmes Liliane et Suzane CHERMANNE  
 M. Christian CHARDON et ses musiciens "La CHANTELINÉ": sa présidente Mme Myriam COLONELLO  
 M. C. COMPANIE  
 M. Curé ROUSSEAU  
 M. et Mme Phil. DARDENNE-BOURLET  
 M. Pierre DELESENNE  
 M. Jean DENIS  
 Mme Vve Simone DOFFINY  
 Maître DUMOULIN, notaire  
 M. René DURAY  
 La Fédération Provinciale du Tourisme du Hainaut et son secrétaire provincial, M. J.M. MAES  
 M. et Mme FICHET-DOFFINY: "L'Atelier d'Elise"  
 Les Gilles de Châtelet et leur président M. DELHIEU  
 L'imprimerie Marc MINET  
 "Idéal-Tentes" M. P. BOUVY  
 M. Guy LEMAIRE, premier producteur à la RTBF Liège  
 "Li Vi Bouffioulx" et son président M. Octave MALTER  
 "Le Messager": son directeur M. CHAUVIER  
 M. Michel MARIEN  
 Maître MISONNE, notaire  
 M. Eric MORANDINI, photographe  
 La menuiserie ROMAIN  
 L'Office des Produits Wallons et son directeur M. FRIX  
 Mme Vve Jean PONSART  
 M. Jacques POULEUR  
 M. Lucien PIRSON  
 Maître PHILIPPE, notaire  
 M. R. REMAN  
 M. et Mme ROMAIN  
 La Société d'Histoire Le Vieux Châtelet et son président M. Marcel NIHOUL  
 La Société Royale d'Archéologie et de Paléontologie de Charleroi - Le Musée Archéologique et son conservateur M. R. BRULET ainsi que Mme ADAM  
 M. Yvan SAINTHUILE, sonorisation  
 La S.A. CHIMAY et son directeur M. Philippe MACQ  
 Le Syndicat d'Initiative de Bouffioulx et son président M. Claude HACQUART  
 Le Service de Police de la Ville de Châtelet: M. R. LENGELE, Commissaire  
 Le Service des Travaux de la Ville de Châtelet: M. J. VIGNERON, directeur  
 M. J. J. VANDENBERGHE géologue  
 M. Pierre VLAMINCK



Un sol riche en argile de bonne qualité; le savoir-faire d'artisans obstinés et créateurs; la puissance corporatiste des "Francs-Métiers: depuis le Moyen-Age, Châtelet et Bouffioulx abritent en leurs murs un centre important de fabrication de poteries de grès. Une famille a su traverser toutes les phases évolutives de cet artisanat. Depuis, quatre cents ans: la famille CRAME-DUBOIS. Une grande lignée, une belle histoire...